



**DÉCISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER, SIS 2 BOULEVARD LÉON
CLADEL, AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « MOISSAC-
TERRES DES CONFLUENCES »**

Adm N° 2025 - 124

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, 5°,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 5°,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Mise à disposition de la partie droite de l'ancien séminaire, cadastré section DK n°918, situé 2 boulevard Léon Cladel, à l'Office de Tourisme Intercommunal « Moissac-Terres des Confluences ».

ARTICLE 2 – DURÉE

L'occupation est consentie pour une durée de trois (3) ans. Elle prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2025 pour se terminer le 30 juin 2028.

La convention sera renouvelable par reconduction expresse, pour cela il est demandé à l'office de Tourisme Intercommunal de faire une demande écrite au terme des trois années.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES

Le présent contrat de location est consenti et accepté moyennant le loyer mensuel de quatre cents euros (400 €).

Les frais de consommation et d'abonnement (eau, gaz, électricité, téléphonie) sont à la charge de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Les impôts et taxes relatifs aux locaux seront supportés par l'Office de Tourisme Intercommunal.

ARTICLE 4 – ASSURANCE

L'Office de Tourisme Intercommunal prend à sa charge les frais d'assurances locatifs.

ARTICLE 5 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 3 juin 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ